PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers :
*** en exercice : 15**
*** ayant participé à**
la délibération : 15
Date de la convocation :
23/04/2026

SEANCE DU 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Touzet Cyril, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Serin André, Menras-Cot Pierrette, Louis Alexandre, Bousquet Karine Anne, Viala Bernard, Falaize Sabine, Arvieu Jean-Luc, Desclos Majorel Catherine, Souche Thierry, Cauquil Emmanuel, Devic Claire.

Absents ayant donné procuration : Ebneter Cédric à Bousquet Karine, Bernat Laure à Serin André, Le Charpentier Eva à Menras-Cot Pierrette.

Secrétaire : Menras-Cot Pierrette

Ordre du jour

*Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 Mars 2026

*Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 pour l'ensemble des budgets (Budgets annexes : Microcentrale hydroélectrique, Lotissement Coteaux des Rivotes, Lotissement Plaine des Rivotes, Résidence du Rougier et Eau et assainissement ; Budget principal)

*Affectation des résultats 2025 pour l'ensemble des budgets

* Vote des taux de la fiscalité directe locale

* Présentation et vote de l'ensemble des budgets primitifs 2026

*Container-guinguette du plan d'eau : Conclusion d'un bail précaire pour la saison estivale 2026

Bail précaire container-guinguette du plan d'eau – Saison estivale 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à ce jour, une seule candidature a été reçue en mairie pour l'exploitation du container-guinguette pendant la saison estivale 2026.

Cette demande émane de Monsieur Arnaud Felices qui avait assuré les saisons estivales 2024 et 2025 dans de très bonnes conditions. Monsieur le Maire propose donc qu'un bail précaire soit conclu entre la commune et Monsieur Arnaud Felices afin que ce dernier exerce son activité de restauration et débit de boissons dans les conditions suivantes :

- Période : du 06 Juin au 13 septembre 2026 inclus
- Horaires d'ouverture : du mardi au dimanche de 15h à 24h.
- Montant HT de la redevance pour la période, charges comprises : 1 500.00€, soit un montant TTC de 1 800€.

Le Conseil, après en avoir délibéré :
Approuve la conclusion du bail précaire aux conditions exposées ci-dessus,
Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Monsieur le Maire présente l'état N° 1259 :de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide de ne pas appliquer d'augmentation et de voter les taux d'imposition des taxes directes pour l'année 2026 comme indiqué ci-après :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.94 %
Taxe d'habitation : 6.14 %

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025-Budget Annexe Microcentrale hydroélectrique

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. En conséquence, Monsieur. le Maire s'étant retiré le Conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André Serin, Premier adjoint, pour le vote du Compte Financier Unique.
Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.
Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe de la Microcentrale hydroélectrique dont les résultats sont résumés comme suit :

		Exploitation	Investissement	Total cumulé
DEPENSES	Dépenses réalisées	47 422.63	32 529.68	79 952.31
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
RECETTES	Recettes réalisées	47 422.63	48 670.82	96 093.45
	Restes à réaliser	0.00	0	0
Résultat 2025	**Solde des réalisations**	**0**	**16 141.14**	**16 141.14**
Résultat 2024	Résultats antérieurs reportés	0	4 706.95	4 706.95
Résultat de clôture	Excédent ou Déficit	0.00	20 848.09	20 848.09
	Solde des restes à réaliser	0.00	0	
Résultat cumulé	**EXCEDENT OU DEFICIT**	**0.00**	**20 848.09**	**20 848.09**

Ces résultats seront repris au budget primitif de l'exercice 2026.
Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de 2025, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
Approuve à l'unanimité le CFU du budget annexe de la Microcentrale hydroélectrique pour l'année 2025.

Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025-Budget Annexe du Lotissement Coteaux des Rivotes

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. En conséquence, Monsieur. le Maire s'étant retiré le Conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André Serin, Premier adjoint, pour le vote du Compte Financier Unique.
Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.
Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe du Lotissement Coteaux des Rivotes dont les résultats sont résumés comme suit :

		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
DEPENSES	Dépenses réalisées	215 079.44	154 249.77	369 329.21
	Restes à réaliser	0.00		0.00
RECETTES	Recettes réalisées	277 333.32	214 318.86	491 652.18
	Restes à réaliser	0.00		0.00
Résultat 2025	**Solde des réalisations**	**62 253.88**	**60 069.09**	**122 322.97**
Résultat 2024	Résultats antérieurs reportés	-56 894.68	-153 910.70	-210 805.38
Résultat de clôture	Excédent ou Déficit	5 359.20	-93 841.61	-88 482.41
	Solde des restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	**EXCEDENT OU DEFICIT**	**5 359.20**	**-93 841.61**	**-88 482.41**

Ces résultats seront repris au budget primitif de l'exercice 2026.
Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de 2025, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
Approuve à l'unanimité le CFU du budget annexe du Lotissement Coteaux des Rivotes pour l'année 2025.

Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025-Budget Annexe du Lotissement Plainedes Rivotes

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. En conséquence, Monsieur. le Maire s'étant retiré le Conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André Serin, Premier adjoint, pour le vote du Compte Financier Unique.
Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.
Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe du Lotissement Plaine des Rivotes dont les résultats sont résumés comme suit :

		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
DEPENSES	Dépenses réalisées	0	0	0
	Restes à réaliser	0.00		0.00
RECETTES	Recettes réalisées	0	0	0
	Restes à réaliser	0.00		0.00
Résultat 2025	**Solde des réalisations**	**0**	**0**	**0**
Résultat 2024	Résultats antérieurs reportés	-11 164.58	-66 816.30	-77 980.88
Résultat de clôture	Excédent ou Déficit	-11 164.58	-66 816.30	-77 980.88
	Solde des restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	**EXCEDENT OU DEFICIT**	**-11 164.58**	**-66 816.30**	**-77 980.88**

Ces résultats seront repris au budget primitif de l'exercice 2026.
Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de 2025, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
Approuve à l'unanimité le CFU du budget annexe du Lotissement Plaine des Rivotes pour l'année 2025.

Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025-Budget Annexe Résidence du Rougier

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. En conséquence, Monsieur. le Maire s'étant retiré le Conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André Serin, Premier adjoint, pour le vote du Compte Financier Unique.
Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.
Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe Résidence du Rougier dont les résultats sont résumés comme suit :

		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
DEPENSES	Dépenses réalisées	13 942.25	176.70	14 118.95
	Restes à réaliser	0.00		0.00
RECETTES	Recettes réalisées	20 000.04	172.56	20 172.60
	Restes à réaliser	0.00		0.00
Résultat 2025	**Solde des réalisations**	**6 057.79**	**-4.14**	**6 053.65**
Résultat 2024	Résultats antérieurs reportés	82 647.42	-172.56	82 474.86
Résultat de clôture	Excédent ou Déficit	88 705.21	-176.70	88 528.51
	Solde des restes à réaliser		0.00	0.00
Résultat cumulé	**EXCEDENT OU DEFICIT**	**88 705.21**	**-176.70**	**88 528.51**

Ces résultats seront repris au BP 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de 2025, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
Approuve à l'unanimité le CFU du budget annexe Résidence du Rougier pour l'année 2025.

Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025-Budget Annexe Eau et Assainissement

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. En conséquence, Monsieur. le Maire s'étant retiré le Conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André Serin, Premier adjoint, pour le vote du Compte Financier Unique.
Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.
Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe Eau et Assainissement dont les résultats sont résumés comme suit :

		Exploitation	Investissement	Total cumulé
DEPENSES	Dépenses réalisées	245 429.07	94 068.02	339 497.09
	Restes à réaliser		0	0
RECETTES	Recettes réalisées	250 695.09	91 121.18	341 816.24
	Restes à réaliser	0.00		0.00
Résultat 2025	**Solde des réalisations**	**5 266.02**	**-2 946.84**	**2 319.18**
Résultat 2024	Résultats antérieurs reportés	79 245.57	94 927.27	174 172.84
Résultat de clôture	Excédent ou Déficit	84 511.59	91 980.43	176 492.02
	Solde des restes à réaliser	0.00	0	0
Résultat cumulé	**EXCEDENT OU DEFICIT**	**84 511.59**	**91 980.43**	**176 492.02**

Ces résultats seront repris au budget primitif de l'exercice 2026.
Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de 2025, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
Approuve à l'unanimité le CFU du budget annexe Eau et Assainissement pour l'année 2025.

Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025-Budget Principal

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. En conséquence, Monsieur. le Maire s'étant retiré le Conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André Serin, Premier adjoint, pour le vote du Compte Financier Unique.
Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.
Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal dont les résultats sont résumés comme suit :

		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
DEPENSES	Dépenses réalisées	620 934.85	1 094 601.63	1 715 536.48
	Restes à réaliser	0.00	533 590.30	533 590.30
RECETTES	Recettes réalisées	1 306 898.25	482 354.13	1 789 252.38
	Restes à réaliser	0.00	402 684.79	402 684.79
Résultat 2025	**Solde des réalisations**	**212 296.62**	**-138 580.72**	**73 715.90**
Résultat 2024	Résultats antérieurs reportés	561 076.05	-143 912.65	417 163.40
Résultat de clôture	Excédent ou Déficit	773 372.67	-282 493.37	490 879.30
	Solde des restes à réaliser	0.00	-130905.51	-130 905.51
Résultat cumulé	**EXCEDENT OU DEFICIT**	**773 372.67**	**-413 398.88**	**359 973.79**

Ces résultats seront repris au budget primitif de l'exercice 2026.
Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de 2025, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
Approuve à l'unanimité le CFU du budget principal pour l'année 2025.

Vote du Budget Primitif 2026 : Budget annexe « Microcentrale hydroélectrique »

Le conseil municipal après avoir examiné le budget primitif 2026 du budget annexe « Microcentrale hydroélectrique », résumé comme suit :

		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés 2026 (y compris 1068)	34 518.91 €	13 670.82 €
REPORTS	Restes A Réaliser de 2025	0.00 €	0 €
	001 Excédent d'investissement reporté		20 848.09 €
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT		34 518.91 €	34 518.91 €

VOTE	Crédits d'exploitation 2026 votés	40 220.82 €	40 220.82 €
REPORTS	002 Excédent d'exploitation reporté		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		40 220.82 €	40 220.82 €

TOTAL DU BUDGET	**74 739.73 €**	**74 739.73 €**

et après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget annexe « Microcentrale hydroélectrique ».

.Vote du Budget Primitif 2026 : Budget annexe « Lotissement Communal « Coteaux des Rivotes »

Le conseil municipal après avoir examiné le budget primitif 2026 du budget annexe « Lotissement communal Coteaux des Rivotes », résumé comme suit :

		Dépenses	Recettes
	Crédits d'investissement votés 2026 (y compris 1068)	100 015.29 €	193 856.90 €
	Restes A Réaliser de 2025		
	001 Déficit d'investissement reporté	93 841.61€	
		193 856.90 €	193 856.90 €
	Crédits de fonctionnement 2026 votés	191 702.7 €	191 702.7 €
	002 Déficit de fonctionnement reporté	0 €	
		191 502.7 €	191 502.70 €
		385 559.6 €	**385 559.6 €**

et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget annexe Lotissement Communal Coteaux des Rivotes.

.Vote du Budget Primitif 2026 : Budget annexe « Lotissement Communal « Plaine des Rivotes »

Le conseil municipal après avoir examiné le budget primitif 2026 du budget annexe « Lotissement communal Plaine des Rivotes », résumé comme suit :

		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés 2026 (y compris 1068)	67 055.46 €	133 871.76 €
REPORTS	Restes A Réaliser de 2025		
	001 Déficit d'investissement reporté	66 816.30 €	
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT		133 871.76 €	133 871.76 €
VOTE	Crédits de fonctionnement 2026 votés	135 881.76 €	147 041.34 €
REPORTS	002 Déficit de fonctionnement reporté	11 164.58 €	
TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		147 041.34 €	147 041.34 €
TOTAL DU BUDGET		**280 913.10 €**	**280 913.10 €**

et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget annexe Lotissement Communal Plaine des Rivotes.

.Vote du Budget Primitif 2026 : Budget annexe « Résidence du Rougier »

Le conseil municipal après avoir examiné le budget primitif 2026 du budget annexe « Résidence du Rougier », résumé comme suit :

		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés 2026 (y compris 1068)	60 180.94 €	60 357.64 €
REPORTS	Restes A Réaliser de 2025	0	0
	001 Déficit d'investissement reporté	176.70 €	
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT		60 357.64 €	60 357.64 €
VOTE	Crédits de fonctionnement 2065 votés	108 533.51 €	20 005.00 €
REPORTS	002 Excédent de fonctionnement reporté		88 528.51 €
TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		108 533.51 €	108 533.51 €
TOTAL DU BUDGET		**168 891.15 €**	**168 891.15 €**

et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget annexe Résidence du Rougier**.**

Vote du Budget Primitif 2026 : Budget annexe « Eau et Assainissement »

Le conseil municipal après avoir examiné le budget primitif 2026 du budget annexe « Eau et Assainissement » résumé comme suit :

		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés 2026 (y compris 1068)	186 780.43 €	94 800.00€
REPORTS	Restes A Réaliser de 2025	0.00 €	0.00 €
	001 Excédent d'investissement reporté		91 980.43 €
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT		186 780.43 €	186 780.43 €
VOTE	Crédits d'exploitation 2026 votés	343 060.59 €	258 549.00 €
REPORTS	002 Excédent d'exploitation reporté		84 511.59 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		343 060.59 €	343 060.59 €
TOTAL DU BUDGET		**529 841.02 €**	**529 841.02 €**

et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget annexe Eau et Assainissement.

Vote du Budget Primitif 2026 : Budget Général

Le conseil municipal après avoir examiné le budget primitif 2026 du budget général résumé comme suit :

		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés 2026 (y compris 1068)	642 000.00€	1 055 398.88
REPORTS	Restes A Réaliser de 2025	533 590.30€	402 684.79€
	001 Déficit d'investissement reporté	282 493.37€	
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT		1 468 083.67€	1 468 083.67€

VOTE	Crédits de fonctionnement 2026 votés	1 587 710.79€	1 227 737.00€
REPORTS	002 Excédent de fonctionnement reporté		359 973.79€
TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		1 587 710.79€	1 587 710.79€

TOTAL DU BUDGET	**3 045 794.46€**	**3 045 794.46€**

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 du budget général.

*Point ressources humaines :

-Arrivée de madame Sabine Lasserre au 1er mars, en tant qu'adjoint administratif dans le cadre d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité.

-Arrivée de madame Sylvie Carpio mi-mars en tant qu'adjoint technique en CDD, pour renforcer le personnel communal à la cantine au vu du nombre d'enfants.

*Questions diverses :

Aménagement : compte rendu de la commission Patrimoine :

- Chiens errants et déjections canines : le problème persiste, malgré l'arrêté d'interdiction pris en 2025.
- Jeux au plan d'eau à enlever et à remplacer par de nouveaux
- Prévoir d'acheter des bancs supplémentaires
- Prévoir l'aménagement du jardin situé derrière la bibliothèque
- Prévoir d'aménager l'espace de la Noria
- Nécessité d'installer des panneaux de rappel des règles civiques
- Problème de drainage déjà connu du city stade
- Il manque une salle pour que les jeunes puissent se retrouver (mais mauvaise expérience de ce type d'initiative par le passé).

Transports scolaires :

L'entreprise qui a repris le transport scolaire en délégation ne souhaite pas continuer, il faut donc trouver une nouvelle entreprise pour la rentrée de septembre.

Séance levée à 20h45